

Vars
LA FORÊT BLANCHE

**OUTDOORMIX
WINTER**

Festival

2025

RÈGLEMENT SPORTIF

DERBY DE CHABRIÈRE



TABLE DES MATIÈRES

1. RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ.....	3
1.1. Le matériel.....	3
1.2. Le pilote.....	3
1.3. Le tracé.....	4
1.4. Assurances.....	4
1.5. Annulation et engagement.....	5
2. RÈGLEMENT SPORTIF DU DERBY OUTDOORMIX.....	6
2.1. Les horaires et l'organisation.....	6
2.2. Le format et parcours du derby.....	6
2.3. Parcours du derby.....	7
2.4. Classement.....	7
2.5. Podiums.....	8



1. RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ

1.1. Le matériel

Les pilotes inscrits au derby doivent être équipés de ski, snowboard, télémark ou monoski en état de courir.

Aucune limite n'est imposée par l'organisateur sur la taille ou le type des planches.

Les fixations des skieurs et monoskis doivent être équipées de stop ski.

1.2. Le pilote

Le sportif inscrit aux compétitions se doit de respecter certaines consignes sportives et de savoir-vivre :

- Fournir à l'organisation un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski ;
- Être âgé de minimum 12 ans (autorisation parentale entre 12 et 18 ans) ;
- Tous les concurrents doivent être en capacité de descendre une piste rouge damée (niveau 3^e étoile) ;
- Obligation de s'acquitter des coûts d'inscription (2€/22€) lors de l'inscription en ligne ou à l'accueil du festival pour les inscriptions papier sur place ;
- Le port d'un casque est obligatoire ;
- Le port d'une dorsale fortement recommandé ;
- Il est de la responsabilité du sportif de s'informer sur les horaires et lieux de compétitions ;
- Il est de la responsabilité de l'organisation de fournir les forfaits de ski pour prendre les remontées mécaniques permettant l'accès au départ du derby pour ceux n'en disposant pas ;



- Le sportif devra se présenter aux organisateurs sur le lieu de compétition au moins 2 heures avant le début de celle-ci pour récupérer son dossard, et devra être présent au départ au minimum 30 minutes avant le lancement de l'épreuve ;
- Les règles de savoir-vivre exigent à l'ensemble des sportifs, accompagnateurs, spectateurs et membres de l'organisation le respect des règles, de l'environnement, des personnes et du matériel présent à l'intérieur et en dehors des zones de compétitions.

1.3. Le tracé

L'organisation du festival s'engage à mettre en place les équipements nécessaires à la sécurité des sportifs, du public et des membres du staff :

- Travail du/des tracés de manière sécurisée pour les différentes disciplines ;
- Fermeture des pistes empruntées ;
- Balisage du tracé par des rubalises, flèches, panneaux ou autres drapeaux formant des portes ;
- Le terrain ne fera l'objet d'aucune préparation particulière et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo et l'état de la neige. Inversement, si au contraire, quelle qu'en soit la raison, une partie du terrain avait fait l'objet d'une préparation, les concurrents ne pourront élever aucune contestation quant à l'existence de cette préparation et ses conséquences sur la skiabilité du manteau neigeux qui en résulte.

1.4. Assurances

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celles de ses salariés et celles des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. Une assurance « individuelle accident » est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne, ainsi que pour tout accident causé à des tiers.

Les frais médicaux et d'hospitalisation demeureront, quant à eux, à la charge des participants (assurance personnelle). L'organisation décline toute responsabilité en cas de



perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipement individuels et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable.

En s'inscrivant à la compétition via le formulaire d'inscription en ligne ou en papier, chaque sportif accepte automatiquement ce règlement. Ils autorisent aussi l'office du tourisme de Vars et l'association WeAreHautesAlpes à utiliser les photos sur lesquelles ils peuvent être présents, pour leur communication respective.

1.5. Annulation et engagement

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et à la sécurité des participants.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre totalement ou partiellement le derby et ne pourra procéder à aucun remboursement.

Toutes inscriptions à la compétition impliquent l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le non-respect de ce règlement peut entraîner le retrait par l'organisation de la plaque du compétiteur ainsi que son forfait.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier un concurrent en cas de :

- Non-respect des règles de sécurité ;
- Non-respect du règlement sportif du challenge ;
- Non-respect des règles de savoir-vivre, des personnes ou du matériel.



2. REGLEMENT SPORTIF DU DERBY OUTDOORMIX

2.1. Les horaires et l'organisation

- Le derby Outdoormix aura lieu le samedi 18 janvier 2025 entre 16 h 00 et 18 h 00 ;
- L'ensemble des participants devront se trouver au départ du Télémix à 16 h 20 ;
- Le retrait des dossards est obligatoire pour participer à la compétition. Il se fera à partir de 14 h 00 à l'accueil du festival, dans l'office de tourisme. Les forfaits de ski pour les participants ayant opté pour une inscription à 22€ avec forfait, seront remis uniquement à ce moment-là.

2.2. Le format et parcours du derby

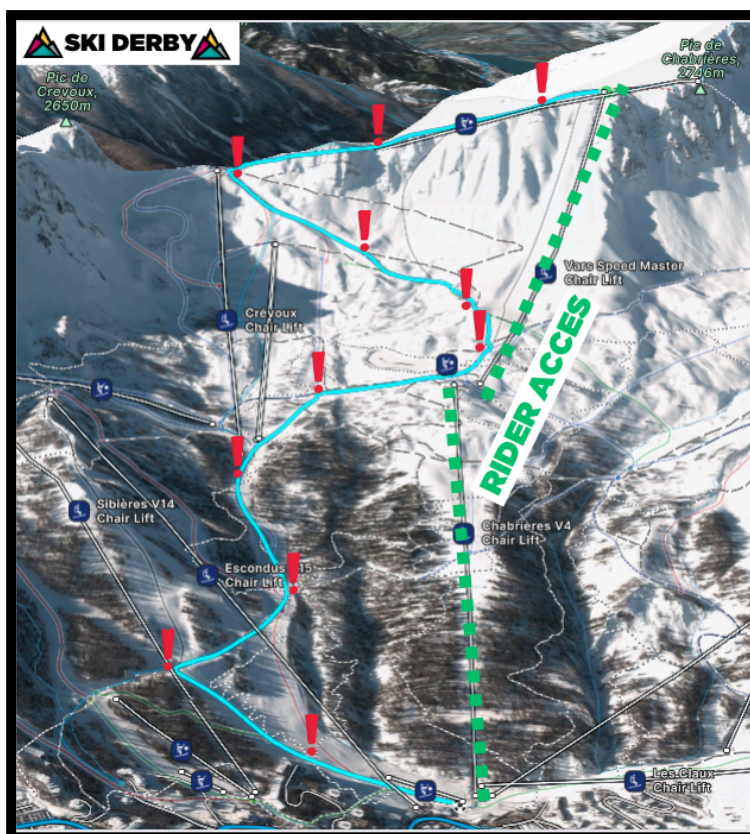
Départ par vagues selon le nombre de participants du sommet du télésiège Speed Master. En premier, la catégorie ski, suivi des snowboards.

Passage obligatoire entre les portes, tout manquement entraîne la disqualification du coureur

La reconnaissance du parcours est vivement conseillée. Elle est libre, sous la seule responsabilité des participants. Elle doit être effectuée en amont de la compétition.



2.3. Parcours du derby



2.4. Classement

Plusieurs classements seront effectués lors de ce derby en fonction du nombre de participants. Pour les catégories junior et féminine, ainsi que pour les catégories par discipline seront mis en place à partir du moment où trois participants y sont inscrits.

Liste des classements prévus :

- Deux temps scratch : un en ski (incluant ski, monoski et télémark) et un en snowboard
- Classement homme, femme et junior en ski (incluant ski, monoski et télémark)
- Classement homme, femme et junior en snowboard

L'ordre du classement sera fait par contrôle vidéo et entonnoir à l'arrivée du derby. Cette vidéo pourra être utilisée pour départager les sportifs exæquo.



2.5. Podiums

Les podiums du combiné seront réalisés devant la tente concert à partir de 18 h 00.

L'absence du sportif lors de son podium entraîne sa disqualification pure et simple et donc le report des places,

En plus de la catégorie générale, des podiums pourront être créés pour les femmes et/ou pour les juniors (moins de 18 ans), pour plus de cinq participants par catégorie.